

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'accueil dans les mairies de nouveau assuré progressivement dès le 11 mai

Dans la perspective de la sortie progressive du confinement, la Mairie d'Orléans a mis en place une organisation permettant de réaliser les prestations prioritaires tout en limitant les flux d'usagers dans ses lieux d'accueil. C'est pourquoi dès le 11 mai, les accueils en Mairie et au CCAS reprendront. Les accueils en Mairies de Proximité ne reprendront qu'à compter du 12 mai 2020.

Les appels seront tous reçus par la cellule de crise 02 38 79 29 99 qui renverra vers l'accueil du centre municipal, les mairies de proximité ou les services du CCAS lorsque nécessaire. **Toutes les prestations réalisées le seront sur rendez-vous.** Seules les **prestations prioritaires** seront assurées dans les 15 premiers jours. Les horaires, pourront être étendus en fonction de la demande des habitants et selon la disponibilité des ressources. Les accueils en Mairie de Proximité reprendront le 12 mai 2020.

Les gestes barrières devront être scrupuleusement respectés (marquage, gel, plexis) et le **port du masque sera obligatoire** dans les espaces d'accueil, tant pour les habitants que pour les agents. Un agent de « médiation sanitaire » sera positionné à l'entrée de chaque espace d'accueil pour faire respecter le processus mis en place pour la délivrance de prestations et le respect des gestes barrières. Un bilan sera réalisé après chaque semaine pour adapter l'organisation et élargir le champ des prestations le cas échéant.

- **Les prestations sur rendez-vous**

- Remise des pièces d'identité (CNI/passeports) : toutes les personnes dont les pièces d'identité sont disponibles en Mairie seront recontactées pour leur fixer un rendez-vous afin de venir retirer leur titre,
- Dépôt de dossier pièces d'identité (CNI/passeports),
- Reconnaissance d'enfants,
- Retrait du livret de famille,
- Recensement militaire,
- Légalisation de signature,
- Certifications conformes,
- Certificats de vie,
- Dépôt de dossier d'inscriptions scolaires (pour personnes ayant besoin d'assistance),
- Encaissement des prestations,
- Remise des sacs poubelles (quartier centre-ville),
- Remise des cartes de parking (quand les chantiers reprennent).
- Dépôt de permis de construire (dépôt à l'accueil du centre municipal et dans les mairies de proximité),

- **Les prestations sur appel**

- Demandes de renseignements liées aux démarches,
- Demandes d'informations liées aux chantiers / projets,
- Réclamations,
- Inscription pour la collecte des déchets verts.

- **Les démarches en ligne à partir de mon compte**

- Délivrance d'actes d'état civil (en cas d'urgence, prise de rendez-vous possible),
- Prise de rendez-vous pour déposer une demande de carte d'identité ou de passeport
- Demande de livret de famille ou mise à jour de livret de famille,
- Dépôt de dossiers d'inscription scolaire (pour personnes ayant besoin d'assistance, prise de rendez-vous),
- Prise de rendez-vous pour déposer un dossier d'attestation d'accueil,
- Demandes d'informations/renseignements liées aux démarches.

Dans un premier temps, certaines prestations ne seront pas assurées :

- Demande de changements de noms, changements de prénoms,
- Dépôt de dossiers de mariage, parrainage civil, PACS,
- Réservations de salles municipales,
- Demandes de débits de boissons temporaires,
- Inscriptions/modifications sur les listes électorales,
- Distribution des cartes d'entrée au Parc Floral,

Concernant le CCAS, seule la remise de courriers pour les personnes domiciliées sera effectuée en présentiel uniquement sur rendez-vous. Cette remise sera réalisée sur les trois sites suivants :

- Agence Centre, 69 rue Bannier
- Agence de la Source Espace Olympes de Gouges, 3 rue Edouard Branly
- Agence de l'Argonne 1 place Mozart

Les demandes de renseignements, d'accompagnement et autres prestations sont assurées par téléphone.